

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Judi 19 Novembre 2020** à 18h00 Salle des fêtes de l'Hôtel de ville à Waziers que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 31

Absents : 7

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE – Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST – Julien QUENNESSON - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Jean-Michel SIECZAREK donne pouvoir à Marc DELECLUSE - Alain SROGA donne pouvoir à François CRESTA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Christophe LECLERCQ donne pouvoir à Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON.

Etaient absents et excusés : 7

Pour la CCCO : Alain PAKOSZ.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK - Jean Michel SZATNY.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1/2020 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur CRESTA indique que nous devons réaliser une migration en version V8 du logiciel de rédaction et passation des marchés publics, SIS Marchés. Actuellement ce logiciel est hébergé sur un serveur au SMTD. La nouvelle version proposée par l'éditeur ne permet qu'une solution hébergée chez le prestataire. Cette solution permettra un accès à distance et par conséquent le télétravail. Le coût de cette migration s'élève à 3 496.00 € TTC

Compte	Libellé	BP + BS 2020 + RAR 2019	DM N° 1	Situation nouvelle
Dépenses d'investissement		15 392 022,42	0,00	15 392 022,42 €
21-2115	Terrains bâtis	1 093 000,00	-3 500,00	1 089 500,00
20-2051	Concessions, droits similaires	15 500,00	3 500,00	19 000,00

Avis favorable de la Commission finances en date du 12 Novembre 2020.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1/2020 du budget principal telle que reprise ci-dessus.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la décision modificative n° 1/2020 du budget principal telle que reprise ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

